



## ARRÊTÉ N°2017-04 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université et notamment son article 20,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté MENS1616753A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juin 2016, portant nomination de Monsieur Yves Déloye en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xabier ITÇAINA, directeur du Centre Émile Durkheim-UMR 5116, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

#### **1. En matière administrative :**

- tous les actes non créateurs de droit et dépourvus d'incidences financières concernant le Centre Émile Durkheim-UMR 5116, notamment les attestations diverses de présences aux colloques, de séjours invités ;
- Les états liquidatifs de frais de missions ;

#### **2. En matière budgétaire et financière :**

Réaliser les actes listés ci-après dans le système d'information et concernant le Centre Émile Durkheim-UMR 5116 :

- En matière de dépenses
  - Procéder à l'émission des engagements juridiques ;
  - Procéder à la validation des engagements juridiques ;
  - Procéder aux certifications de service fait ;
- En matière de recettes
  - Saisir des prestations et des factures clients.

Signer de manière physique les factures clients émises pour le compte de l'établissement et concernant le Centre Émile Durkheim-UMR 5116.

XI



- 3. En matière de marchés publics et contrats de prestations,** signer toutes les décisions relatives à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics concernant le Centre Émile Durkheim-UMR 5116 et dont les montants sont inférieurs à 25 000€ HT dans la limite des crédits ouverts au budget annuel.

Les décisions de passation et d'exécution des marchés désignent notamment, dans le cadre de la présente délégation, les actes suivants :

- ordre de service ;
- devis ;
- bon de commande ;
- procès-verbal d'admission des fournitures ou des services ;

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Dominique Nguyen, secrétaire générale du Centre Émile Durkheim-UMR 5116 à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Madame Fatma Bey, responsable du service financier, à l'effet de réaliser au nom du directeur, les actes listés à l'article 1-2. du présent arrêté.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur de l'Institut d'Études Politiques.

Le délégataire rend compte de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

**Article 5 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité et fait l'objet d'une publication conformément aux règles en vigueur. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac et est accessible sur le site internet de l'établissement.

**Article 6 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

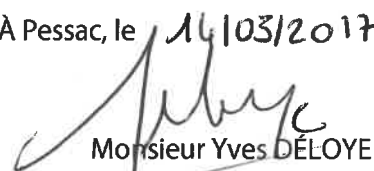
**Article 7 :**

Le secrétaire général et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 14/03/2017



  
Monsieur Yves DÉLOYE

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux
- Monsieur le secrétaire général
- Madame l'agent comptable
- Monsieur Xabier ITÇAINA

SPECIMENS DE SIGNATURE

Monsieur Xabier ITÇAINA

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke.